

#### LA LETTRE D'INFORMATION | DÉCEMBRE 2022



L'année 2022 a été marquée par de nombreux bouleversements ; la guerre est revenue sur le continent européen, les élections législatives ont modifié la donne politique, le réchauffement climatique a produit ses effets cet été...

Ces changements inquiètent car ils déstabilisent nos équilibres géopolitiques, sociaux, économiques et écologiques. Les conséquences de l'inflation sont directes sur le coût des matières premières et de l'énergie. Elle impacte les budgets des familles, des entreprises, des collectivités et de la France.

Alors que les débats à l'Assemblée nationale sont perturbés par des oppositions systématiques et l'utilisation répétée du 49.3, le Sénat défend sa vision constructive et responsable.

A l'occasion du vote des projets de loi de finances, nous avons soutenu les mécanismes de bouclier tarifaire pour l'énergie et de filet de sécurité pour les collectivités afin d'atténuer les effets de l'inflation. Nous avons aussi adopté la création d'un fond de sauvegarde d'énergie pour les communes en grandes difficultés.

Dans les périodes de crise, le rôle de la commune, proche des habitants, est essentiel pour accompagner les plus fragiles. Les collectivités doivent disposer des moyens financiers pour remplir leurs missions. Leur autonomie financière et fiscale est fondamentale. Le Sénat a défendu l'indexation de la DGF sur l'inflation, le report de la suppression incertaine de la CVAE, l'extension du FDTVA aux opérations d'aménagement et d'agencement des terrains, le maintien de la garantie DSR pour les communes nouvelles...

En toute responsabilité et parce que la réduction de la dette qui pèsera sur nos enfants est un enjeu crucial, le Sénat a réduit de nombreuses dépenses de l'Etat à hauteur de 3,8 Milliards €. Espérons que le Gouvernement saura reprendre les avancées constructives du Sénat.

Sur ce vœu, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année avec vos proches.



### Le Sénat contrôle le gouvernement

# Services déconcentrés de l'État : pas de nouveau « big bang », mais des aménagements substantiels

L'action des élus locaux, gage de proximité et d'efficacité, ne peut se faire sans un accompagnement fort de l'Etat dans les territoires.

Avec son collègue Eric KERROUCHE, Sénateur des Landes, Agnès CANAYER a mené pour le compte de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, une mission d'information sur l'organisation de l'Etat dans les territoires.

Le 28 septembre dernier, le rapport « A la recherche de l'Etat dans les territoires » a été présenté au Sénat.

Il est constaté une situation qui dure depuis 15 ans. L'Etat local fait l'objet de réformes successives, sans évaluation ni concertation tant avec les élus que le corps préfectoral.

Aujourd'hui, l'État n'a pas aujourd'hui besoin d'un énième big-bang administratif, mais d'aménagements ciblés pour mieux répondre au besoin d'efficacité des collectivités territoriales et d'accompagnement des élus locaux.

La confiance entre l'Etat local et les élus locaux est une des conditions de réussite de cette vision renouvelée de l'État dans les territoires qui reposera également sur une évolution de l'état d'esprit au sein des services déconcentrés, ainsi qu'une politique des moyens (humains, en capacité d'expertise et budgétaires) à la hauteur du défi à relever.

Telles sont les préconisations de ce rapport qui sont à retrouver sur le site du Sénat en flashant le QR Code.



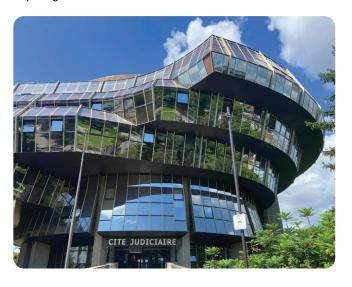
#### Justice : une hausse budgétaire en trompe l'œil

Agnès CANAYER et la Commission des Lois du Sénat expriment depuis plusieurs années leurs vives préoccupations face à l'état de la justice en France.

En novembre 2021, 3000 magistrats mettaient la lumière dans une tribune sur leur malaise profond. Un an plus tard, après les États Généraux de la Justice, ils sont toujours dans la rue. En effet, la multiplication des chantiers prioritaires ne permet plus de rendre lisible une troisième hausse budgétaire pour l'institution judiciaire.

Ce projet de budget, toujours en deçà des exigences légitimes des professionnels, intervient alors que des concertations sont en cours sur la mise en œuvre, dans la loi, du rapport du comité des États généraux de la justice. S'ils sont un guide, il faut maintenant fixer le cap!

Bien qu'Agnès CANAYER se félicite de l'augmentation forte des effectifs, elle réaffirme que cet effort doit impérativement et urgemment s'accompagner d'une politique solide en matière de ressources humaines et de clarification des activités. Enfin, lors de la présentation de son rapport, elle a tenu à rappeler que le délai de traitement des affaires restait toujours trop long. •





Agnès CANAYER

### Le Sénat relais des Collectivités Territoriales

# Communes nouvelles : vers un nouveau souffle de décentralisation

Mercredi 28 septembre 2022, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, dont Agnès CANAYER est vice-présidente, et l'Association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités (AMF) ont organisé, la rencontre nationale des communes nouvelles sur le thème : "Communes nouvelles : pour un nouveau souffle". Elle s'articulait autour de deux tables-rondes, "Démocratie et subsidiarité : faire vivre la commune nouvelle" et "Quel nouvel élan pour les communes nouvelles ?".

A cette occasion, Agnès CANAYER, qui fût rapporteur au Sénat sur les propositions de lois sur les communes nouvelles, a rappelé que ces dernières ne fonctionnent que sur la base du volontariat. Une nouvelle impulsion doit être donnée. Le lissage progressif sur les effets de seuils imposés aux communes a eu pour conséquence de limiter la démarche qui aurait pu être engagée.

De plus, la baisse des dotations financières et de l'avantage financier pour les communes nouvelles, a provoqué une peur légitime chez les élus locaux. C'est pourquoi Agnès CANAYER a proposé un amendement commun, porté par tous les groupes politiques, dans le but de mettre fin à l'effet de seuil en ce qui concerne la dotation de solidarité rurale pour les communes nouvelles.

Enfin, Agnès CANAYER a également regretté que des communes nouvelles interdépartementales ne puissent pas choisir un département en cohérence avec la situation de la nouvelle structure. Encore une fois, la rigidité des modèles existants et le manque d'accompagnement des services de l'Etat ne facilitent pas la libre administration des communes. Le Sénat restera la vigie des territoires afin de redonner plus de liberté dans la création de communes nouvelles.



À gauche Jacques PELISSARD, Ancien Président de l'AMF.

#### Soutien à l'abattoir de Forges-les-Eaux!



Depuis de nombreuses années, Agnès CANAYER a défendu l'initiative de Michel LEJEUNE et de Christine LESUEUR, Maires de Forges-les-Eaux, pour la réouverture de l'abattoir dans la commune.

Agnès CANAYER avait interpellé le 28 septembre 2021, le Ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE, sur les obstacles qui restaient à lever avant la réouverture.

Avec le Président du Sénat Gérard LARCHER, elle a attiré l'attention des services de l'Etat, en décembre 2021 sur la mise à disposition de fonctionnaires techniciens vétérinaires.

Après 10 ans de bataille politique et administrative, l'abattoir de Forges-les-Eaux est réouvert depuis le 1<sup>er</sup> février 2022.



### Le Sénat vote la loi

#### IVG dans la Constitution, les sénateurs appellent à la prudence

Rapporteur sur la proposition de loi constitutionnelle visant à protéger et à garantir les droits fondamentaux à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception, Agnès CANAYER a réaffirmé avec conviction son attachement à la loi Veil qui reconnaît un droit fondamental pour les femmes.



Si le droit à l'IVG est un acquis qu'il faut défendre avec force, il n'est pas remis en cause aujourd'hui en France. Le débat américain n'est pas celui de la France. On ne peut modifier notre constitution sous la pression étrangère ni seulement pour le symbole!

Car la question centrale est celle de l'effectivité de l'accès à l'IVG. Comment faire pour que toutes les femmes puissent sur tout le territoire français recourir à l'IVG dans les conditions fixées par la loi si elles le souhaitent ? Ce n'est pas la Constitution qui garantira l'accès effectif à l'IVG mais des moyens supplémentaires pour lutter contre les déserts médicaux, pour développer le planning familial, pour valoriser les actes médicaux...Ces moyens ne relèvent pas de la Constitution mais du règlement!

De plus, la manière de constitutionnaliser n'est pas la bonne! L'inscrire dans le Titre VIII de la Constitution relatif à l'autorité judiciaire n'a pas de sens. Quel lien entre le juge judiciaire et l'IVG?

De plus, réviser la Constitution à l'initiative des parlementaires impose de recourir au référendum. Engager une consultation populaire sur ce sujet à l'heure actuelle, ne nous semble ni prioritaire ni correspondre véritablement aux attentes des français.

Les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui en France pour une bonne constitutionnalisation.

### Le Sénat s'engage contre les déserts médicaux

La fracture sanitaire, liée à la pénurie de médecins généralistes, augmente partout en France et particulièrement en zones rurales.

Si les aides ont été multipliées au cours des dernières années à l'initiative des collectivités locales, leur impact est resté insuffisant pour résoudre le problème. Le Sénat a porté une proposition de loi, dont Agnès CANAYER fût cosignataire afin de trouver des solutions pour lutter contre la désertification.

Grâce à l'initiative du Groupe LR, il existera une 4° année d'internat pour les médecins généralistes, qui contrairement

aux internes des autres spécialités, ne bénéficient pas d'une année de professionnalisation.

Guidés par un médecin référent, ils exerceront en priorité dans les zones sous dotées, en cabinet libéral ou en maison de santé. Ces docteurs junior seront rémunérés à l'acte comme les médecins libéraux de plein exercice.

Le Sénat espère ainsi pouvoir déployer près de 4000 nouveaux médecins chaque année dans les territoires sous dotés. Avec l'objectif, à terme, qu'après une année d'exercice pratique, une partie d'entre-deux choisira de s'installer définitivement là où ils ont débuté leur activité.



#### Taxe d'aménagement : le Sénat préserve les finances communales

La loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI.

Ainsi, par une délibération concordante avant la fin de l'année, tout ou partie de cette taxe aurait été touchée par les intercommunalités, au lieu des communes.

Elles déplaçaient également le calendrier de sa perception après l'achèvement des travaux, ce qui affectait le budget des communes en dissociant la période où sont enclenchées les dépenses de celle de la perception des recettes.

Le Sénat s'est mobilisé lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatif de 2022 et le projet de loi de finances pour 2023 afin de revenir sur cette obligation.

Ce mardi 22 novembre, lors de la commission mixte paritaire, l'Assemblée nationale et le Sénat ont annulé les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes au profit des intercommunalités.

Il n'y a donc aujourd'hui plus lieu de délibérer sur ce sujet, sauf accord local spécifique, et toutes les délibérations prises sont dorénavant caduques.

En effet, le principe de libre administration des collectivités et le dialogue de proximité entre communes et intercommunalités qui permet de bâtir de manière concertée les pactes financiers, nécessitent cette évolution pour éviter toute difficulté de gouvernance sur nos territoires.

# Trafic Transmanche: en finir avec le dumping social

Le 29 novembre dernier, Agnès CANAYER a posé une question orale à Hervé BERVILLE, Secrétaire d'Etat de la mer, sur le dumping social dans le trafic transmanche. La concurrence déloyale pratiquée par les armateurs britanniques fragilise le modèle économique des armateurs français. Il y a urgence à agir pour résoudre cette crise à nos portes qui risque de détruire des milliers d'emplois en Normandie. Protégeons nos marins et un certain sens du travail bien fait et honnêtement payé.



# Préserver la pomme de terre française

Territoire de pommes de terre, la Seine-Maritime n'est pas épargnée par la baisse des rendements, la sécheresse de l'été dernier et la hausse des prix de l'énergie causée par la guerre en Ukraine.

Ainsi, la filière féculière traverse une période difficile et incertaine. La remise en culture en 2023 est le défi immédiat pour éviter un repli trop important des surfaces cultivées, néfaste pour l'ensemble de l'écosystème de la filière féculière, notamment les industries de transformation dont la rentabilité est déjà fragilisée.

Consciente des inquiétudes de nos agriculteurs et de l'ensemble des acteurs valorisants la pomme de terre, Agnès CANAYER a demandé à Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sa réponse face à l'urgence de sauvegarder la production de pommes de terre en France.



#### 14 SEPTEMBRE

## Réunion **ZAN** à Yerville en présence de Jean-Baptiste Blanc, sénateur et rapporteur

Agnès CANAYER, aux côtés de ses collègues, Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET, s'est rendue au sein de la Communauté de communes d'Yvetot Normandie avec son collègue Jean-Baptiste BLANC, sénateur du Vaucluse et rapporteur au Sénat sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) afin d'échanger avec les élus locaux sur ce sujet majeur.



En 2021, lors de l'examen de la loi Climat et résilience, le Gouvernement a souhaité mettre en place un objectif "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) applicable en 2050, avec une diminution par deux de la consommation d'espace dès les dix prochaines années.

Ces textes, publiés sans étude d'impact, après deux avis défavorables du Conseil national d'évaluation des normes, maintiennent ainsi une approche de recentralisation rigide à l'inverse de la volonté sénatoriale de laisser la main aux élus locaux quant à la définition des espaces restants à construire.

De plus, ils accentuent les fractures territoriales en opposant les projets entre eux et sont contre-productifs à cause d'une application arithmétique et indifférenciée des projets, s'en prendre en compte les particularités locales.

C'est pourquoi, le Sénat a demandé au Gouvernement un temps de réflexion afin d'accompagner les communes plutôt que de les contraindre.

#### 6 ET 7 OCTOBRE

#### 32° congrès de l'AdCF à Bordeaux



Dans la suite de son rapport sur les services déconcentrés de l'Etat, lors du 32e congrès des Intercommunalités de France (AdCF), Agnès CANAYER est intervenue afin d'expliquer les 24 propositions de ce dernier, qu'elle a présenté en septembre dernier avec le sénateur Eric KERROUCHE "A la recherche de l'Etat dans les territoires" sur l'organisation de l'Etat local au service de la proximité et de l'efficacité des politiques publiques.

#### 13 ET 14 OCTOBRE

## Rencontres nationales des Missions Locales à Tours

Agnès CANAYER a participé les 13 et 14 octobre, aux journées des Rencontres Nationales du réseau des Missions Locales à Tours, pour célébrer les 40 ans des Missions Locales, aux côtés de Stéphane VALLI, Président du réseau, de collègues élus et des bénévoles engagés pour la jeunesse. Lors de son intervention, elle est notamment revenue sur le travail de labellisation mené par le réseau des Missions Locales en collaboration avec France Travail.





#### 28 OCTOBRE

# Visite de terrain avec la fédération départementale de la pêche

Le 28 octobre dernier, Agnès CANAYER a pu découvrir tout le travail réalisé par la fédération départementale 76 pour la pêche et le milieu aquatique.

Aux côtés de Xavier BATUT, député de la 10e circonscription de la Seine-Maritime, un premier stop à la mairie d'Héricourt en Caux afin de rencontrer les membres de la fédération puis la découverte du parcours du Saint-Mellon avec Emmanuel CAUCHY, le maire.

Et enfin, une visite avec Bruno VALET, le Président de la Fédération du Moulin de Montmorency à Cany-Barville et de la Pisciculture fédérale à Maulévrier-Sainte-Gertrude.

La protection du milieu aquatique, l'éducation de chacun et la préservation des lieux sont au cœur de leurs actions.



#### 22, 23, 24 NOVEMBRE

#### Congrès des maires - Paris

Le 22 et 23 novembre 2022, Agnès CANAYER s'est rendue au Congrès des maires.

Souvent au cœur de l'actualité sans prendre part au débat public, les maires sont aux avant-postes des politiques publiques. Le 104e congrès fût comme chaque

année, un moment de visibilité et l'occasion de mettre en avant les problématiques et les réalisations des élus locaux.

Finances locales, agressions d'élus, lien entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les conséquences de la crise énergétique, tous ces sujets ont été évoqués, permettant au Sénat et à Agnès CANAYER d'améliorer le soutien aux élus locaux lors de l'examen du projet de loi de finance pour 2023.

Lors de sa venue, et en tant que Vice-Président de l'Union Nationale des Missions Locales, Agnès CANAYER a signé la convention nationale entre l'Association des Maires de France (AMF) et l'Agence du Service Civique et l'UNML. Depuis plusieurs années, Stéphane VALLI, Président de l'UNML réfléchissait avec Béatrice ANGRAND, Présidente de l'Agence du Service Civique à la contribution du réseau des Missions Locales au développement du Service Civique dans les collectivités.

En effet, les Missions Locales, systématiquement présidées par des élus locaux et leurs connaissances fines des communes et des intercommunalités ont une place idéale pour ce faire. Ainsi, cette signature s'inscrivait dans la continuité de la mise en œuvre du développement de missions d'intérêt général dans les communes et EPCI.



PAGE 7 DÉCEMBRE 2022



## Instantanés du territoire





28 octobre 2022 : inauguration de la place Gérard Picard (Envermeu)











Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

#### Circonscription

06 73 95 47 65 06 75 14 33 35

101, avenue Foch 76600 Le Havre



01 42 34 14 50Palais du Luxembourg15, rue Vaugirard75231 Paris Cedex









